Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 022-212203061-20260305-22401-DE

**MAIRIE**
**5 Rue du Cordonnier**
**22630 SAINT-JUDOCE**
**Téléphone 02 96 27 41 59**
**E-mail : mairiestjudoce@wanadoo.fr**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-six le 5 mars à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint-Judoce, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la salle communale de la mairie, sous la présidence de M. Martial FAIRIER, Maire.
Etaient présents : M. FAIRIER Martial, Mme BARBÉ Sylvie, M. ECHARD Éric, Mme JAQUET Sylvie, Mme CHARITE Sandra, Mr PORTERO Francis, M.NICOLAS Jérôme, M.MOY Michel.
Absents excusés : Mme COTTEAUX Marie-Claire donne pouvoir à Mr PORTERO Francis, M.BAEY Jean-Yves donne pouvoir à Mme BARBÉ Sylvie.
Absents non excusés : M.YVER Patrick, M.NOGUES Philippe.
Secrétaire de séance : Mme BARBÉ Sylvie est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, conformément aux dispositions de l'article L 212-15 du CGCT.
Nombre de membres en exercice : 12
Nombre de présents : 8
Nombre de votants : 10

**N°22401 : Dinan Agglomération – prise d'acte de la présentation du R.P.Q.S. Eau et Assainissement 2024 :**

En vertu de l'article L.2224-5 du Code général des collectivités territoriales, il revient au Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) compétent de présenter à son assemblée délibérante un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) de l'eau potable et de l'assainissement. Il est possible de présenter un document unique pour ces deux services. Ces RPQS ont un double objectif :

- d'une part, rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- et d'autre part, de permettre l'information des usagers sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité des services et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les usagers des enjeux de l'eau potable et de l'assainissement.

Ces rapports portent sur l'ensemble des informations correspondant aux indicateurs techniques et financiers des services d'eau potable et d'assainissement, conformément aux annexes V et VI du code général des collectivités territoriales, soit :
- Les indicateurs techniques concernant notamment la présentation du territoire desservi, le mode de gestion des services, l'estimation du nombre d'habitants desservis, la nature des ressources utilisées, les volumes prélevés sur chaque ressource, le nombre d'abonnements, le linéaire des réseaux de desserte, etc.,
- Les indicateurs financiers se rapportent aux modalités d'exécution des services de l'eau potable et d'assainissement, au montant annuel global des dépenses et recettes, et à leurs modes de financement.

Ces rapports sont présentés à l'assemblée délibérante au plus tard dans les neuf (9) mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.
Il s'agit de documents publics répondant à une exigence de transparence interne, mais aussi vis-à-vis de l'usager. Ces documents réglementaires doivent ainsi être tenus à la disposition du public, dès sa transmission.
Ces rapports doivent également être transmis aux communes adhérentes pour être présentés à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1413-1, L.2224-5 et D.2224-1 à D.2224-5,
**Vu** le décret n°95-635 qui définit la structure et le contenu de ces rapports et précise les indicateurs descriptifs et les indicateurs de performance,

Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 022-212203061-20260305-22401-DE

**Considérant** que la compétence relative à l'eau et à l'assainissement est exercée par Dinan Agglomération,
**Considérant** que les rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement pour l'année 2024 ont été adoptés par le Conseil Communautaire de Dinan Agglomération le 27 octobre 2025, après présentation auprès des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 2 octobre 2025,
Il vous est proposé de :

- **Prendre acte** de la présentation des rapports relatifs au prix et à la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement pour l'année 2024.

Après délibération, le Conseil Municipal a pris acte de la présentation des rapports relatifs au prix et à la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement pour l'année 2024.

Pour copie conforme,

Envoyé en Préfecture et publié le 13/03/2026.

**Le Maire,**

**Martial FAIRIER.**

MAIRIE DE SAINT-JUDOCE (Côtes d'Armor)